



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Administration de la mer**

# AVIS A LA BATELLERIE

MN 14-2024

Rivière « Adour »

**Communes de Bayonne, Mouguerre, Lahonce, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos**

En raison de la manifestation nautique organisée par la Société Nautique de Bayonne sur l'Adour prévue entre la Société Nautique de Bayonne, quai Resplandy (embarquement et débarquement) et le premier ponton du port de Lahonce, aval du bras de l'Aiguette, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'ils devront observer une attention particulière à l'approche de cette zone,

**le samedi 6 juillet 2024 de 09h00 à 18h00,**

en raison de la présence de nombreuses embarcations remontant l'Adour jusqu'à Lahonce pour l'échauffement et en redescendant l'Adour jusqu'à Bayonne pour disputer la course « Tête de rivière ».

Anglet, le 08 AVR. 2024

LE PRÉFET  
Pour le Préfet et par subdélégation,

L'administrateur principal des affaires maritimes  
Philippe PAQUIN  
Chef du service administration de la mer